

## Délégation de signature au Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, en particulier l'article L712-2 ;
- Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-520 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Charles DAVID en qualité de Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

### ARRETE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Charles DAVID**, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes, arrêtés et décisions concernant les affaires du Bureau de la Recherche Scientifique (BRS) et de la direction des affaires juridiques (DAJ), à l'exception des actes de saisine de la section disciplinaire de l'Université des Antilles.

#### Article 2

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 9 avril 2019 et prendront fin, au plus tard, au terme du mandat du Président de l'Université des Antilles.

#### Article 3

La présente décision fera l'objet d'un affichage permanent dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et sur le site internet de l'Université des Antilles. Elle sera transmise à Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe, Chancelier des universités.

#### Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 9 avril 2019

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY